



FICHE DE DIRECTIVES D'UTILISATION EN TOUTE SECURITE AU CANADA

Date de création 29-mai-2015

Date de révision 02-janv.-2020

Version 4

0. Informations générales

Cette feuille d'instructions sur l'utilisation sécuritaire est le document fourni par Owens Corning pour communiquer les instructions de manutention et d'utilisation sécuritaires recommandées pour les articles manufacturés non réglementés par le règlement sur les produits dangereux au Canada DORS/2015-17 (SIMDUT 2015)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	Produits de fibre de verre à filament continu: Chopped Strands Mat, Continuous Filament Mat, Mat de fils coupés, Mat de fils continus		
Synonymes	Chopped Strand Mat, Unifilo®, Uniconform®, Multiconform®, CM1091, CM1099, CM1100, CM1141, CM-200, CM-220, CM730 X1, CM730 X6, M113, M123, M125, M143, M413, M5, M6, M6 X1, M705, M710A, M710B, M711, M715, M715 X1, M720, M723, M723A, M723A X4, M723A X6, M723A X8, M730, M730 X6, M8643, M8643 X7, T750, T754, U101, U527, U528, U529, U720, U740, U746, U750, U754, U756, U614, U801, U809, U812, U813, U814, U816, U817, U822, U850, U852, U854, U862, UM1A, UM2A, UM2B, UM5B		
Code du document	OCCM10002		
Utilisation recommandée	Utilisation industrielle, renfort plastique		
Adresse du fournisseur	Owens Corning Canada LP 3450 McNicoll Ave Scarborough, Ontario M1V 1Z5	Adresse du fabricant	Owens Corning Composite Materials, LLC One Owens Corning Parkway Toledo, Ohio 43659
Téléphone de l'entreprise	+ 33 479 75 53 00 (8:00am-5:00pm Central European Time)		
Adresse de courriel	productcompliance@owenscorning.com		
Site Web de l'entreprise	http://www.owenscorning.com/		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut réglementaire	<p>Ce produit n'est pas classé dangereux selon le Règlement canadien sur les produits dangereux DORS / 2015-17</p> <p>Les produits en fibres de verre en filaments continus (CFGF) sont des articles manufacturés</p> <p>Les articles manufacturés qui satisfont la définition de la Loi sur les produits dangereux du Canada (tout article manufacturé selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, en des conditions normales, et l'installation, si celle-ci est nécessaire pour l'usage auquel il est destiné, n'entraînent pas le rejet de produits dangereux ni aucune forme de contact d'un individu avec ces produits) ne sont pas réglementés par le règlement canadien sur les produits dangereux DORS/2015-2017</p>
Autres informations	<p>Telles que fabriquées, les fibres de verre à filaments continus sont non-respirables. Elles peuvent causer des démangeaisons temporaires dues à l'effet d'abrasion mécanique des fibres. Dans des conditions d'utilisation normales, ces produits peuvent libérer des poussières et des fibres non-respirables (PNCA, poussières non-classifiées autrement). Dans des conditions d'utilisation particulières (par exemple broyage, concassage) ces produits peuvent libérer des très petites quantités de particules respirables, certaines d'entre elles peuvent être assimilables à des fibres en termes de rapport l/d (ce qu'on appelle "éclats").</p> <p>Voir la section 8 pour des données sur les limites d'exposition</p>

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les produits de fibre de verre à filaments continus (CFGF) sont constitués de verre, lequel a reçu la forme spécifique (filament) et une dimension particulière (diamètre). Un traitement de surface (ensimage) est appliqué sur les filaments qui sont ensuite rassemblés pour former une mèche. Le fil est soumis ensuite à un traitement pour lui donner une présentation spécifique selon l'usage final de l'article. L'ensimage est un mélange de produits chimiques, i.e. agent couplant, agent filmogène et résines/émulsions polymériques. Le taux d'ensimage est habituellement inférieur à 3%.

Pour des produits de mats de fils coupés (CSM) et de mats de fils continus (CFM), un liant est appliqué dans une étape secondaire pour former le mat. Le liant est un mélange de résine polymère et de tensioactif. La teneur en agent d'encollage et liant est habituellement inférieure à 15 % du poids du produit

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux

- NE PAS frotter ou égratigner les yeux
- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Contact avec la peau

- Se laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau froide
- NE PAS utiliser une eau tempérée, car celle-ci pourrait ouvrir les pores de la peau, causant une pénétration encore plus importante des fibres et poussières
- NE PAS frotter ou égratigner la zone touchée
- Utiliser un gant de toilette pour aider à éliminer fibres et poussières
- Si des fibres pénètrent dans la peau, elles peuvent être retirées par l'application et le retrait d'un ruban adhésif de sorte que les fibres adhèrent au ruban et sont retirées de la peau
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin

Inhalation

- Transporter la victime à l'air frais
- Si les symptômes persistent, appeler un médecin

Ingestion

- Rincer la bouche à l'eau et boire de l'eau pour éliminer les fibres de la gorge
- Si les symptômes persistent, appeler un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité

- Les produits de fibres de verre en filaments continus ne sont pas inflammables, ne sont pas combustibles et n'alimentent pas une combustion. Seule la partie organique est combustible et peut libérer de faibles quantités de substances dangereuses en cas de chaleur ou d'incendie important et prolongé

Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse
- Pulvérisation ou brouillard d'eau

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

- Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète contre l'incendie

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

- Éviter le contact avec les yeux et la peau
- Éviter la création de poussière
- Utiliser les protections individuelles recommandées à la section 8

Méthodes de nettoyage

- Éviter de balayer à sec
- Éviter la création de poussière

- Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination
- Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés
- Utilisateur un aspirateur industriel doté d'un filtre haute efficacité pour nettoyer la contamination causée par la poussière et les fibres
- Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

- Précautions relatives à la sécurité en matière de manutention**
- Prévenir et/ou minimiser la formation de poussière
 - Porter un équipement de protection individuelle approprié en cas de contact direct avec le produit
- Conditions d'entreposage**
- Garder le produit dans son emballage jusqu'à son utilisation pour minimiser la formation possible de poussière
- Matières incompatibles**
- Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Telles que fabriquées, les fibres de verre à filaments continus sont non-respirables. Elles peuvent causer des démangeaisons temporaires dues à l'effet d'abrasion mécanique des fibres. Dans des conditions d'utilisation normales, ces produits peuvent libérer des poussières et des fibres non-respirables (PNCA, poussières non-classifiées autrement). Dans des conditions d'utilisation particulières (par exemple broyage, concassage) ces produits peuvent libérer des très petites quantités de particules respirables, certaines d'entre elles peuvent être assimilables à des fibres en termes de rapport l/d (ce qu'on appelle "éclats").

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	TWA - Ontario	Québec
Continuous filament glass fiber, non-respirable -	TWA: 1 fiber/cm ³ respirable fibers: length >5 µm, diameter less than 3 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m ³ inhalable particulate matter	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 fibre/cm ³	TWA: 1 fibre/cm ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

OSHA PEL: Les TWA pour une poussière inerte ou nuisible sont de 5 mg/m³ (fraction respirable) et de 15 mg/m³ (poussière totale)

- Mesures d'ingénierie**
- Procurer une ventilation locale par aspiration et/ou générale pour maintenir l'exposition sous les limites réglementaires et recommandées
- Une ventilation locale par aspiration doit être fournie dans les zones de coupe, de broyage ou autres traitements similaires pour retirer les poussières et fibres en suspension dans l'air

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage**
- Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)
- Protection de la peau et du corps**
- Porter des gants de protection
 - Porter des chemises à manches longues et des pantalons longs
- Protection respiratoire**
- Si les limites d'exposition sont dépassées, porter des protections respiratoires appropriées (par exemple: FFP2 ou N95 ou KN95) à choisir en fonction du niveau d'exposition réel dans l'air et conformément aux réglementations locales applicables
- Considérations générales sur l'hygiène**
- Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé les produits

- Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Aspect	Mat de fibres de verre de diamètre de filament supérieur à 6 microns
Odeur	Inodore
Couleur	Blanc, ou, blanc cassé
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau
Point de ramollissement	> 800°C ; > 1500°F (verre)
Densité	2,6 (verre)
Propriétés explosives	Pas un explosif

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	• Stable dans des conditions normales
Possibilité de réactions dangereuses	• Aucun dans des conditions normales de traitement
Produits de décomposition dangereux	• Aucun dans des conditions normales d'utilisation • De faibles quantités de produits de décomposition dangereux peuvent être libérées en cas d'exposition à la chaleur ou pendant un incendie

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit	<p>Les poussières et les fibres peuvent causer une démangeaison temporaire de la peau et des muqueuses en raison de l'effet d'abrasion mécanique des fibres. L'abrasion mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies (SGH). L'inhalation peut faire tousser et éternuer. L'exposition à de fortes concentrations peut entraîner des difficultés respiratoires, des congestions et un sentiment d'oppression. Les fibres de verre en filaments continus ne sont pas respirables selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les fibres respirables possèdent un diamètre (d) inférieur à 3 µm, une longueur (l) supérieure à 5 µm et un rapport l/d supérieur ou égal à 3. Les fibres d'un diamètre supérieur à 3 µm, ce qui est le cas de la fibre de verre en filaments continus, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et, par conséquent, n'offrent pas la possibilité de provoquer de graves maladies pulmonaires. Les fibres de verre en filaments continus ne possèdent pas de plans de clivage qui leur permettraient de se fendre sur le sens de la longueur en fibres d'un diamètre inférieur. À la place, elles se brisent dans le sens travers de la fibre, ce qui produit des fibres du même diamètre que la fibre originale avec une longueur plus courte et une faible quantité de poussière. Un examen au microscope de la poussière de fibre de verre fortement coupée et pulvérisée a mis en évidence la présence de petites quantités de particules de poussière respirables. Parmi ces particules respirables, certaines ressemblaient à des fibres en matière de rapport l/d (ainsi appelées « tessons »). Toutefois, on peut observer clairement qu'elles ne sont pas des fibres de forme régulière, mais des particules de formes irrégulières avec des dimensions semblables à celles des fibres. À notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules de poussière de type fibre mesurées à nos usines de fabrication d'un ordre de magnitude de 50 à 1000 fois inférieur aux limites applicables existantes</p>
ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)	Les fibres de verre en filaments continus sont classées A4 - Inclassable comme cancérigène pour l'homme
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)	Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en juin 1987 et en octobre 2001 (voir les monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour

l'homme – fibres vitreuses artificielles – Volume 81), a catégorisé les filaments continus de fibre de verre comme inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). Les indications obtenues lors d'études effectuées aussi bien sur des humains que des animaux ont été évaluées par le CIRC comme insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérogène confirmée, probable ou même possible

NTP (programme national de toxicologie)

Les fibres de verre en filaments continus ne sont pas listées dans le rapport du NTP (Programme national de toxicologie) sur les cancérogènes (dernière édition)

OSHA (Administration de la sécurité X - Présent et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Les fibres de verre à filament continu ne figurent pas dans le tableau des entrées de classification harmonisées figurant à l'annexe VI du Règlement CLP. L'abrasion mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens du Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit ne devrait pas être dangereux pour l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les déchets de fibres de verre à filaments continus sont des déchets non dangereux. L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ces produits ne sont pas classés comme des marchandises dangereuses selon la réglementation internationale en matière de transport

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Les produits de fibres de verre en filaments continus sont des articles. Les articles sont exemptés d'enregistrement ou d'inscription dans les inventaires de produits chimiques comme TSCA (États-Unis), LIS/LES (Canada), REACH (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECL (Corée du Sud), PICCS (Philippines), AICS (Australie), TCSI (Taiwan)

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparée par FCs
Date de création 29-mai-2015
Date de révision 02-janv.-2020
Note de révision revue complète

Avis de non-responsabilité

Une attention raisonnable a été apportée à la préparation de ces renseignements; toutefois, le fabricant ne donne aucune garantie de valeur marchande, ou tout autre garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à de tels renseignements. Le fabricant ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour tout dommage direct ou accessoire à la suite de son utilisation

Fin de la fiche de directives d'utilisation en toute sécurité